

Image not found or type unknown



Renseignement pour pret conso et immobilier

Par **pierre007**, le **26/05/2010** à **17:53**

Bonjour, Suite à des problèmes de santé et n'étant plus apte à tenir mon poste à mon travail, j'ai été licencié le 4 avril 2010 pour inaptitude. J'ai toujours réglé ce que je dois entre autres crédits habitation et crédit conso. Je pensais pouvoir utiliser les assurances des crédits pour faire une pose de paiement de deux à trois mois pour retrouver un nouveau emploi mais après lecture des clauses je n'ai pas le droit car mes problèmes de santé ne rentrent pas dans les maladies de la sécu qui me permettraient de faire fonctionner l'assurance. Alors ma question est : est-ce qu'il existe un moyen pour pouvoir avoir le droit à une pose de règlement sur les crédits de trois mois maximum ? Je suis un bon payeur et je veux y rester mais ma baisse de salaire et le mi-temps de ma concubine nous permettent juste de régler ce que l'on doit ainsi que nos charges avec un découvert de 400 euros. Merci d'avance de vos réponses. Cordialement Pierre